



Monoprix : des syndicats mettent en garde contre la volonté d'ouvrir en soirée

Flash Eco, Le Figaro, le 08.11.2016

Le collectif parisien de syndicats du commerce Clic-P a mis en garde mardi la direction de Monoprix (groupe Casino) à propos de sa volonté d'ouvrir des magasins en soirée, l'accusant de vouloir conclure un "accord illégal sur le travail de nuit".

L'enseigne a ouvert le 13 octobre au niveau national des négociations "pour essayer de contourner la législation en vigueur sur le travail de nuit", écrit le Clic-P, qui regroupe les syndicats CGT, **Seci-Unsa**, SUD commerce et SCID, dans un communiqué.

Ces discussions, qui devraient prendre fin le 18 novembre, a précisé à l'AFP Marie-Christine Aribart, déléguée CGT chez Monoprix, ont pour objectif d'ouvrir des magasins jusqu'à 22H00, notamment à Paris, en région parisienne et dans des grandes villes. "Monoprix a parfaitement connaissance qu'une jurisprudence constante a confirmé ces dernières années l'interdiction de faire travailler des salariés de nuit dans le commerce", c'est-à-dire après 21H00, souligne le Clic-P. Seuls les magasins situés en zone touristique internationale (ZTI) peuvent déroger à cette règle, comme le prévoit la loi Macron d'août 2015.

Les syndicats du Clic-P assurent qu'ils "feront tout pour s'opposer à la conclusion d'un accord illégal", pas supplémentaire vers "une détérioration générale des conditions d'emploi dans le commerce".

Interrogée par l'AFP, l'enseigne n'a pas souhaité commenter l'information, dans la mesure où des négociations sont en cours. Tout juste nommé en août, le nouveau patron de Monoprix, Régis Schultz, avait indiqué vouloir "(se) battre sur l'ouverture en soirée". Une volonté renouvelée récemment.

"C'est une demande de nos clients et une question de bon sens. A Paris, c'est une hérésie de fermer un magasin à 20H30" pour que les salariés puissent être libérés à 21H00, a-t-il déclaré à l'occasion d'une rencontre avec la presse mi-octobre.

Selon M. Schultz, depuis que les Monoprix ferment plus tôt à la suite des actions en justice menées contre l'enseigne, le manque à gagner "se chiffre autour de 1% de chiffre d'affaires en moins".

Dans les négociations, "on nous parle de faire appel au volontariat" pour ces horaires au-delà de 21H00, mais "on en doute fortement", a dit Marie-Christine Aribart. Il est sûr que les extensions d'horaire, si elles devaient être mises en oeuvre, "se feront par glissements d'horaires", a-t-elle souligné, en rappelant l'opposition au travail de nuit de la CGT, deuxième syndicat (32,9%) chez Monoprix derrière la CFDT (39,73%).

Un rapport "a encore souligné récemment sa dangerosité", a observé de son côté Eric Scherrer (Seci-Unsa), en opposant le "profit immédiat" recherché par les enseignes au "coût pour la collectivité", en termes de santé. Ce rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), publié en juin, préconise "d'évaluer les coûts sociaux" liés au travail de nuit, qui "doit rester exceptionnel". □